



Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) pour le Niger

TERMES DE REFERENCE DU CADRE COMMUN RRM

Cette 2^{ème} version du cadre commun a été élaborée lors de l'atelier du 16 au 17 novembre 2017. Il prend en compte les expériences de mise en œuvre des projets RRM et les bonnes pratiques identifiées par les participants.

Présentation et objectifs

Le RRM est un mécanisme de réponse rapide, intégré au cadre humanitaire tel que défini dans l'objectif stratégique du HRP, qui vise en priorité à l'amélioration des conditions de vie des populations qui ont été affectées par un mouvement de population suite à un choc (conflit armé), mais aussi des populations affectées par épidémie, ou catastrophe naturelle. Il adressera

- les vulnérabilités les plus aiguës ;
- les zones en complexité d'accès (physique, sécuritaire)
- les zones caractérisées par le manque d'acteurs.

Le Cadre Commun et l'Arbre Décisionnel sont les deux outils qui cadrent le mandat, le fonctionnement et l'opérationnalisation de la réponse du RRM.

Les zones d'interventions

Le mécanisme RRM opère dans sur tout le territoire nigérien particulièrement dans des zones considérées comme prioritaires (c'est-à-dire à fort potentiel de mouvement de populations) à savoir le bassin du Lac Tchad et la frontière malienne. Ces zones prioritaires peuvent évoluées en fonction de la situation.

Les activités du RRM

Les activités RRM sont basées sur trois piliers communs à savoir :

1. Pré-positionnement de fonds, de stocks et de ressources humaines ;
2. Veille humanitaire et évaluations multisectorielles (MSA) ;
3. Interventions multisectorielles: Abris/NFI, WASH, Sécurité alimentaire et Protection

Les secteurs d'intervention du RRM

Abris et biens non-alimentaires :

- La composition du kit des biens non-alimentaires sera en lien avec les standards du GT avec une possible adaptation en fonction des situations. Les lampes solaires font partie intégrante des kits. Les friperies pour des soucis de protection seront ajoutées au kit.
- Pour les abris, il s'agit des abris d'urgence. La composition du kit abri sera basée sur celui de Groupe de travail Abris/Biens non-alimentaires. Il pourra être modifié en fonction de la situation.



- Un suivi régulier des stocks (update mensuel au niveau du GD) des partenaires opérationnel RRM sera fait afin de connaître la capacité d'action du cadre commun RRM

Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)

- Se référer aux notes d'orientation, harmonisation (surtout latrines),...

Protection

- La protection sera prise en compte pendant/après MSA. Dans ce cadre, une Evaluation Approfondie de Protection (ERP) sera organisée
- La prise en charge/ référencement des cas de protection identifiés seront discutés entre les partenaires de mise en œuvre et les décisions seront actés par un PV de réunion

L'Aide alimentaire

- L'approche CASH sera utilisée dans les zones IRC et en cas de besoin dans d'autres zones si les conditions le permettent ;
- Un protocole d'accord pourra être signé par les partenaires opérationnel et PAM pour Stock PAM (contingence / RRM) dans les zones couvertes par DRC et ACTED à Diffa, avec distribution pour 3 mois sur base du ciblage méthodologie RRM. Après les 3 mois, l'approche HEA sera utilisée par le PAM pour cibler les bénéficiaires qui seront assistés.
- Les distributions de vivres seront utilisées dans le cadre d'un accord avec le PAM

Intégration de la Protection mainstreaming et redevabilité

- Les partenaires DRC et IRC qui mettent en œuvre les programmes de protection (dans le cadre du RRM et/ou autres projets) assureront la formation des équipes RRM (IRC, ACTED, DRC) dans la prise en compte de la protection tout au long des interventions, telle que l'analyse des risques, la prise en compte des personnes à besoin spécifiques dans les activités RRM (MSA, ciblage, distribution, Wash)...
- En outre, une checklist Protection RRM inspirée de la liste établie par le Global Protection Cluster, sera mise en place et utilisée par les équipes RRM depuis la réalisation de la MSA jusqu'aux interventions sur le terrain. L'appui du Cluster Protection sera également sollicité pour la mise en place des mécanismes de *Do No Harm*.
- Le cadre de redevabilité est un outil qui sert à l'intégration des principes de redevabilité dans les activités RRM à savoir : (i) Fournir publiquement les informations (ii) Impliquer la communauté dans la prise des décisions (iii) Ecouter et répondre (feedback et mécanisme des plaintes), (iv) Attitudes et comportement du staff. Les partenaires RRM solliciteront auprès de l'UNICEF un appui technique pour la mise en place de ce cadre de redevabilité.

L'affectation des ressources entre réponse d'urgence « traditionnelle » et RRM

Le RRM a vocation à intervenir auprès des populations vulnérabilisées par des chocs récents. Ainsi, les ressources et équipes doivent être pré-positionnées pour être disponibles rapidement en cas de besoin.

Toutefois, dans le cas où la situation dans les régions affectées connaît une accalmie et les déplacements de population plus rares, une réallocation des ressources sur la réponse d'urgence « traditionnelle », définie et priorisée à travers les analyses des Clusters et GT, pourra être envisagée. Le cas échéant, des propositions concrètes d'attribution des ressources seront discutées dans le GS et avec les Clusters/GT.

Les outils du RRM



Dans le cadre du RRM les outils suivants seront utilisés :

- Les modèles existants des questionnaires, masques de saisie et rapports des MSA,
- Le questionnaire et le format du rapport Post Intervention Monitoring (PIM)
- Les notes d'orientation ou les standards des Clusters/GT.

Dans un second temps, des outils additionnels ou de nouvelles versions des outils tels qu'une checklist protection ou un cadre de redevabilité, seront également développés par les partenaires RRM avec l'appui de l'UNICEF et des Clusters/GT en fonction des besoins.

Les modalités d'intervention

Le RRM dispose de capacités et de ressources flexibles pour apporter une réponse rapide immédiatement après un choc. Cela signifie que les partenaires RRM peuvent déclencher une MSA et intervenir directement si la vulnérabilité des ménages est avérée, en coordination avec les autres acteurs de la communauté humanitaire et les autorités locales.

L'intervention est validée sur base des résultats du rapport MSA et notamment si les seuils des indicateurs clefs atteignent/dépasse les seuils d'alerte, ainsi que par une analyse du contexte et des capacités de réponse existantes.

A la demande des Clusters et GT, le RRM pourrait aussi répondre à d'autres gaps entrant dans le cadre de son mandat, non pris en charge par d'autres partenaires, et selon les capacités disponibles.

Le seuil de déclenchement du RRM:

Dans le cadre des mouvements de populations le seuil de déclenchement du RRM est fixé à 50 ménages (sauf cas exceptionnels) et se basera sur les informations obtenues lors de l'alerte, vérifiées et validées par les partenaires.

Pour les autres cas de figures, le seuil sera évalué sur base des capacités disponibles.

Les délais d'intervention:

Dans les cas où les acteurs RRM réalisent une MSA, les délais entre les différentes étapes de la réponse RRM sont les suivants:

- Entre l'alerte (date de réception de l'alerte) et le début de la MSA = 1 jour
- Entre la fin de la MSA et la diffusion du rapport = 3 jours
- Entre la diffusion du rapport et le début de l'intervention = 3 jours
- Entre alerte et le début de l'intervention : 7 jours (+ le temps de réalisation de la MSA)
- Entre la fin de l'intervention et le PIM = 30 jours

En fonction de la nature et de l'importance du choc, mais aussi des besoins constatés sur le terrain, la possibilité d'intervenir avant/pendant les MSA pourra être réfléchiée dans des situations exceptionnelles, sur accord préalable des partenaires dans l'optique de sauver des vies. Des interventions comme la mise en place d'un approvisionnement d'eau d'urgence via le water trucking ou la délimitation des zones de défécation pourront notamment être assurées avant la publication du rapport de la MSA si les besoins sur le terrain le justifient.

Des modalités d'intervention additionnelles pourront être déterminées entre les acteurs RRM dans le cadre du groupe de discussion RRM, et en concertation avec l'UNICEF et les Clusters et GT concernés.



Le ciblage

Le RRM a vocation à assister les populations affectées suite à un choc, sur la base de la vulnérabilité plutôt que du statut. Le ciblage pourra donc adresser également les vulnérabilités des ménages hôtes si ces derniers sont affectés par ces mouvements de populations. Ainsi, des populations récemment déplacées ainsi que leurs familles d'accueil seront systématiquement ciblées dans le cadre de la réalisation de la MSA.

Si après identification des bénéficiaires le partenaire RRM en charge de l'intervention se rend compte qu'il n'a pas la capacité de couvrir tous les besoins, il fera appel aux autres partenaires RRM via une note officielle pour solliciter leur contribution au moment de l'intervention.

En cas de mouvements massifs de populations dépassant les capacités des 3 partenaires, les partenaires RRM pourront faire appel au « Crisis modifier » d'ECHO, ou à la coordination de la réponse humanitaire avec d'autres acteurs d'urgence pour la mise en place d'une assistance pertinente (répondant aux besoins). Les Groupes de Travail et les Clusters pourront également être approchés afin d'harmoniser les méthodologies d'évaluation, d'intervention, de ciblage ainsi que le paquet d'intervention, la transversalité de la protection et les pratiques de redevabilité.

Le ménage est l'unité de ciblage et l'approche « porte à porte » sera utilisée pour le recensement, dès lors que la MSA aura identifié un besoin d'assistance auprès des populations considérées comme vulnérables. La distribution NFI pourra être précédée d'un ciblage sur la vulnérabilité (vulnérabilité matérielle ou score card NFI, potentiellement combiné avec vulnérabilité sociale). Un comité de ciblage et de distribution comprenant les autorités locales, les agents des partenaires RRM, les membres de la communauté hôte, les déplacés ainsi que les représentants les leaders locaux sera mis en place. Sous la facilitation des agents RRM, le comité identifiera de manière collégiale les différents critères de vulnérabilité sociale permettant si besoin est, d'identifier les personnes à besoins spécifiques qui bénéficieront de l'assistance. Des séances de formation et de sensibilisation sur ces critères seront animées au sein du comité, auprès des autorités locales, des bénéficiaires et des communautés hôtes. Le cas échéant, les listes des bénéficiaires retenus pour les distributions seront communiquées à la communauté avant toutes les interventions et les comités mis en place pourront gérer toutes les plaintes avant, pendant et après les interventions.

Les questions de l'assistance en NFI pour les ménages de plus de 7 personnes et des ménages polygames seront discutées dans le cadre des révisions envisagées par le Groupe de Travail Abris et biens non alimentaires (GTABNA).

La coordination du Cadre Commun : Le Groupe de Discussion RRM à Diffa et le Groupe Stratégique RRM à Niamey

Le Groupe de Discussion (GD) : Il se situe au niveau régional et couvre les thématiques de la région de Diffa. Il regroupe des partenaires de mise en œuvre (ACF, ACTED, DRC, IRC) et les partenaires d'appui (UNICEF, OCHA, PAM). Les réunions du GD se tiendront de manière hebdomadaire, chaque lundi, et de manière ad hoc au besoin, pour discuter des aspects opérationnels notamment l'analyse du contexte général de la région et les défis de mise en œuvre du projet, les alertes, les interventions, la mise à jour des capacités des partenaires, les PIM ainsi que les formations organisées à l'intention des agents des partenaires RRM. La facilitation de ces rencontres se fera par OCHA, appuyée par les partenaires opérationnels. Un compte rendu sera partagé à l'issue de la réunion.



Le Groupe de Discussion (GD) partagera à travers OCHA les minutes des réunions avec les Clusters lead et responsables des Groupes de Travail de Diffa et ces derniers partageront à leur tour l'information avec les membres de leurs groupes soit au cours des réunions et/ou par courriel.

Le Groupe Stratégique RRM (GS): Il a une envergure nationale. Il se tiendra à Niamey de façon trimestrielle et abordera les thématiques en relation avec les orientations stratégiques du RRM, les plaidoyers, et tout autre sujet susceptible d'influencer les interventions RRM au Niger. Les réunions seront présidées par OCHA, avec la participation des partenaires opérationnels et UNICEF, PAM et les bailleurs de fond.

Un atelier stratégique biannuel : Afin de faire le bilan des activités de la période écoulée et d'envisager de nouvelles perspectives, un atelier stratégiques biannuelle sera organisés. Il regroupera les équipes opérationnelles de Diffa et stratégique de Niamey. Les partenaires invités à la réunion stratégique régulière, ainsi que les autorités publiques en charge des questions de l'action humanitaire pourront y participer.

La coordination avec les structures existantes

Les participants au GD assureront le partage des alertes de déplacements de population et les intentions de réponse potentielles à travers OCHA avec l'ensemble de la communauté humanitaire et plus spécifiquement avec les partenaires de la zone concernée.

Le RRM participe aux réunions Cluster/GT et autres réunions de coordination pour partage, alertes, MSA, info interventions.

La coordination interviendra également au sein du RRM, entre les partenaires du mécanisme. En effet, en cas d'impossibilité pour un partenaire de se déployer rapidement (équipes déjà mobilisées sur une réponse), ou si les besoins constatés dépassent sa capacité de réponse, il est convenu que la manière la plus efficace d'apporter une réponse sera priorisée. Un partenaire pourra donc intervenir sur la zone d'un autre partenaire, ou avec ses ressources pré-positionnées par exemple. Ce point sera discuté au sein du GD au cas par cas.

La coordination avec les autorités locales de Diffa se fera par la participation des représentants de la Direction régionale de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes au GD à travers OCHA. Des invitations ad hoc à la réunion hebdomadaires pourraient être envisagées, en tant qu'observateur.

La gestion de l'information et le rapportage

Les informations seront partagées à la communauté humanitaire via IMWG. Un technicien IM recruté par OCHA, se chargera:

- Du suivi des alertes et des délais
- Du suivi des stocks
- Du suivi des interventions
- Du partage des résultats RRM avec les GT et clusters

Appui technique de l'UNICEF

L'UNICEF, dans le cadre de l'appui technique prévu au mécanisme RRM, pourra porter sans pour autant s'y limiter, sur les points suivants :



- Analyse et révision éventuelle de la base des données, des outils et du canevas de rapports MSA à utiliser par le programme RRM ;
- Analyse et révision éventuelle des formats des rapports de distribution et PIM ;
- Analyse et révision éventuelle de la base des données pour ciblage des bénéficiaires ;
- Mise en place d'une matrice de suivi des délais des interventions ;
- Organisation des journées techniques RRM (bonnes pratiques, leçons apprises, innovations, révision des outils) ;
- Mise en place de la checklist protection et du cadre de redevabilité et formation des staffs ;
- Mise en place d'une matrice commune de suivi des alertes.
- Missions d'appui technique durant les évaluations MSA et les interventions EHA et NFI
- Formation et recyclage selon les besoins
- Innovation

La notion de « Crisis modifier »

En cas de mouvements de populations massifs, dépassant les capacités actuelles et prévisionnelles des partenaires RRM à répondre aux besoins identifiés (les déplacements de Bosso et Yébi de début juin 2016 par exemple), la modalité du « Crisis modifier », identifiée dans le HIP 2017, pourrait être mise à contribution pour repenser les ressources disponibles et la manière d'apporter de l'assistance aux populations vulnérables.

ANNEXE 1 Composition du kit NFI¹

Kit BNA 1 ^{er} mouvement – validé par le GTABNA en 2017		
Kit Type	Description	Unit
Kit minimum	Bâche 5x4 avec œillets	2
Kit minimum	Corde de 8mm (20m)	1
Kit minimum	Natte de 2 places	3
Kit minimum	Couverture (2 places)	3
Kit minimum	Moustiquaire imprégnées	3
Kit minimum	Seau (d'au moins 15L) avec couvercle et manche en métal	2
Kit minimum	Bidon ou Jerrycan (au moins 20L)	1
Kit Minimum	Bouilloire en plastique de 3L	2

¹ Kit 1^{er} mouvement validé par le Groupe de Travail Abris et biens non-alimentaires



Kit minimum	Morceau de savon de 200gr	10
Kit minimum	Pagne 6 yardes COTTON	1
Kit minimum	Lampe solaire	1
Kit Dignité	Slip de coton (3 moyenne, 1 petit, 1 large)	5
Kit Dignité	10 bandes de pagne ou serviette hygiénique (40 bandes par pièce de pagne de 6 yardes)	10
Kit Cuisine	Marmite #2 en métal (grand casserole en aluminium 5L)	1
Kit Cuisine	Marmite #3 en métal (moyenne casserole en aluminium 3L)	1
Kit Cuisine	Louche en métal / Écumoire	2
Kit Cuisine	Grandes assiettes (plateau) en plastique	2
Kit Cuisine	Gobelet en plastique de 150ml	5

ANNEXE 2 Composition du kit Abri

Désignation	Quantité/Kit
Bâches renforcées 5x6 m	2,00
Kit de 58 Bois d'eucalyptus découpés*	1,00
Seccos / bamboo / tige de mille / Nattes végétales tressées 2x1 m	20,00
Rouleau de corde synthétique de 8mm et 100m de longueur	2,00
Rouleau de corde synthétique de 1 mm et 100m de longueur	1,00

Composition du kit de 58 bois d'eucalyptus	
Type de bois	Quantité/kit
Bois d'eucalyptus de 2,5 m de long et 5 à 8 cm de diamètre	2
Bois d'eucalyptus de 1,7 m de long et 5 à 8 cm de diamètre	10
Bois d'eucalyptus de 3 m de long et 3 à 5 cm de diamètre	4
Bois d'eucalyptus de 2,3 m de long et 3 à 4 cm de diamètre	4
Bois d'eucalyptus de 3,8 m de long et 3 à 5 cm de diamètre	4
Bois d'eucalyptus de 1 m de long et 3 à 5 cm de diamètre	16
Bois d'eucalyptus de 3,5 m de long et 2 à 4 cm de diamètre	18
Total	58